



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue exceptionnellement à huis clos par voie de visioconférence

JEUDI 11 FÉVRIER 2021 À 18 H

au siège social de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu 990, rue Dupré, Belœil, province de Québec.

Sont présents :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Mme Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Belœil
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville
M. Yves Corriveau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
M. Denis Parent, maire de la Ville d'Otterburn Park

Sont également présents, de la Régie :

M. Pierre-Damien Arel, directeur incendie
Mme Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 21 janvier 2021
5. Conseil d'administration
 - 5.1. Autorisation – Appel d'offres RISIVR 2021-01 – Fourniture de services professionnels en architecture, conception des plans et devis pour la construction d'une caserne
 - 5.2. Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 4 (2020) - Schéma de couverture de risques de la MRC de la Vallée-du-Richelieu
 - 5.3. Contrat d'entretien 2021 – Emergensys solutions inc. - Renouvellement
6. Ressources humaines
 - 6.1. Démission de M. Marco Bonneau, pompier à temps partiel (employé 1063)
 - 6.2. Démission de M. Patrick Beauchemin, pompier à temps partiel (employé 1079)
 - 6.3. Dépôt des profils de poste par compétences
 - 6.4. Association des directeurs municipaux du Québec – Adhésion 2021
7. Finances
 - 7.1. Déboursés par chèque pour la période du 22 janvier au 11 février 2021
 - 7.2. Dépenses incompressibles pour la période du 22 janvier au 11 février 2021



8. Politiques et règlements

8.1 Adoption - Politique en matière de sécurité au travail

9. Points d'information

9.1. Liste des interventions du mois de janvier 2021

10. Correspondance

11. Varia

12. Période de questions du public

13. Clôture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale mentionne que la séance se tient à huis clos en vertu du décret numéro 59-2021 du gouvernement du Québec et de l'arrêté numéro 2021-005 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 28 janvier 2021 et déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 18 h 16.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

CA-2021-02-12

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

CA-2021-02-13

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 21 janvier 2021

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 21 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 21 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 21 janvier 2021.

ADOPTÉE



5. Conseil d'administration

CA-2021-02-14

5.1 Autorisation – Appel d'offres RISIVR 2021-01 – Fourniture de services professionnels en architecture, conception des plans et devis pour la construction d'une caserne

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 2018-011 prévoit la fourniture de services professionnels en architecture, conception des plans et devis pour la construction d'une caserne ; soit la réalisation des plans d'architecture et d'ingénierie ;

CONSIDÉRANT QUE la conception des plans et devis est produite par une firme d'architectes ;

CONSIDÉRANT QUE la conception des plans et devis en ingénierie est produite par des firmes d'ingénieurs spécialisées en électricité et mécanique du bâtiment, en structure et en génie civil ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu à débiter le processus d'appel d'offres sur SEAO et de préparer tout document y afférant (devis, affichage, etc.) et autoriser la secrétaire-trésorière de la Régie de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE

CA-2021-02-15

5.2 Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 4 (2020) - Schéma de couverture de risque de la MRC de la Vallée-du-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE les villes de Belœil, de Mont-Saint-Hilaire, d'Otterburn Park et de Saint-Basile-le-Grand ainsi que les municipalités de McMasterville et de Saint-Mathieu-de-Beloeil ont toutes adopté le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, version 2017-2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Belœil, de Mont-Saint-Hilaire, d'Otterburn Park et de Saint-Basile-le-Grand ainsi que les municipalités de McMasterville et de Saint-Mathieu-de-Beloeil ont confié la responsabilité de la sécurité incendie à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie-révisé 2017/2022 de la MRC de la Vallée-du-Richelieu est présentement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur sécurité incendie prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et la transmettre au ministre dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie a déposé au Conseil d'administration le rapport annuel d'activités de l'an 4 (2020) du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, révisé 2017/2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'an 4 correspond à la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport annuel d'activités de l'an 4 (2020) et s'en déclarent satisfaits ;



EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le rapport annuel d'activités de l'an 4 (2020) du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, révisé 2017/2022. De transmettre copie de cette résolution aux municipalités et villes membres de la Régie et à la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE

CA-2021-02-16

5.3 Contrat d'entretien 2021 – Emergensys solution inc. - Renouvellement

CONSIDÉRANT QUE les opérations de la Régie nécessitent l'utilisation d'une plateforme afin de répondre aux besoins spécifiques de ses gestionnaires en service de sécurité incendie dans le but de faciliter ses opérations quotidiennes ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien en vigueur avec Emergensys est à renouveler à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder au renouvellement de contrat d'entretien tel que présenté et de donner le contrat de gré à gré à Emergensys solutions inc.. ; au montant annuel de quinze mille deux cent cinquante-deux dollars (15 252 \$) taxes en sus, payable en 12 versements égaux de mille deux cent soixante et onze dollars (1 271 \$) taxes en sus. D'autoriser la secrétaire-trésorière à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE

6. Ressources humaines

CA-2021-02-17

6.1 Démission de M. Marco Bonneau, pompier à temps partiel (employé 1063)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marco Bonneau, pompier à temps partiel, a déposé sa démission le 25 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marco Bonneau a été à l'emploi de la ville de Belœil au service de sécurité incendie depuis le 28 juin 2005 avant le regroupement de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la démission de monsieur Marco Bonneau et le remercier pour toutes ces années d'implication auprès des citoyens.

ADOPTÉE

CA-2021-02-18

6.2 Démission de M. Patrick Beauchemin, pompier à temps partiel (employé 1079)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Beauchemin, pompier à temps partiel, a déposé sa démission le 22 janvier 2021 ;



CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Beauchemin a été à l'emploi de la ville de Belœil au service de sécurité incendie depuis le 10 août 2008 avant le regroupement de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la démission de monsieur Patrick Beauchemin et le remercier pour toutes ces années d'implication auprès des citoyens.

ADOPTÉE

6.3 Dépôt des profils de poste par compétence

Les profils de poste par compétence ci-dessous ont été déposés au conseil pour information :

- Technicienne à la paie et comptabilité
- Technicienne administrative et ressources humaines
- Secrétaire caserne 21
- Secrétaire caserne 31

CA-2021-02-19

6.4 Association des directeurs municipaux du Québec – Adhésion 2021

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à un ordre professionnel et/ou association est un avantage inclus au contrat de travail ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2021 de Mme Sylvie Gosselin de 495 \$ plus taxes. Montant disponible au poste budgétaire 02-220-00-494.

ADOPTÉE

7. Finances

CA-2021-02-20

7.1 Déboursés par chèque pour la période du 22 janvier au 11 février 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, le secrétaire-trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des déboursés par chèque pour la période du 22 janvier au 11 février 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 22 janvier au 11 février 2021, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration (chèques no : N/A)	---
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration (chèques no : 1071 à 1100)	90 498,53 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	90 498,53 \$

- 2) D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement desdits déboursés par chèque.

ADOPTÉE

CA-2021-02-21

7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 12 janvier au 11 février 2021

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 8c) du *Règlement 2020-014 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* que le conseil d'administration délègue à la secrétaire-trésorière de la Régie, l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*.

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 12 janvier au 11 février 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard

APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser et ratifier le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période du 12 janvier au 11 février 2021, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
Paiements directs et prélèvements préautorisés	
Fournisseurs	149 737,20 \$
Transferts électroniques	
Paie et autres	154 815,24 \$
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	304 552,44 \$

ADOPTÉE



8. Politiques et règlements

CA-2021-02-22

8.1 Adoption – Politique en matière de sécurité au travail

CONSIDÉRANT QUE la présente politique a pour objet la mise en place de mesures préventives visant à assurer la sécurité au travail ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention se traduit par la prise en charge du milieu, se voulant être la mise en œuvre de mesures concrètes favorisant la prévention des accidents, des maladies professionnelles et des incendies.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la politique et du plan d'action.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter la Politique en matière de sécurité au travail.

ADOPTÉE

9. Points d'information

9.1 Liste des interventions du mois de janvier 2021

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

10. Correspondance

10.1 Lettre du 4 février 2021 – Ministère de la Sécurité publique (MSP)

Le MSP est favorable à la réalisation du projet de caserne concernant le programme - Réfection et construction des infrastructures municipales (RICIM).

11. Varia

12. Période de questions du public

Aucune question reçue par courriel au conseil d'administration.

CA-2021-02-23

13. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Denis Parent

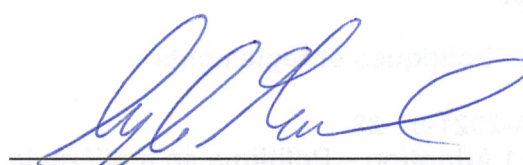
ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 18 h 24.

ADOPTÉE




Normand Teasdale
Président d'assemblée

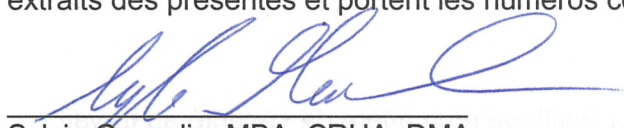
Président du conseil d'administration


Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire d'assemblée

Secrétaire-trésorière

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.


Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire-trésorière

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.


Normand Teasdale
Président du conseil d'administration